

**Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire**

**Etaient présents** : Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Christophe MUNCK, M. Laurent CHOBRIAT, Mme Martine HOHLER, Mme Muriel SARY, Mme Anne-Laure MUNSCH.

**Absents** : M. Johanne DESCELIERS, excusé, procuration à M. Joseph Maurice WISS  
M. Yves DUBS, excusé, procuration à M. Christophe MUNCK  
M. HOHLER Patrick, absent

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommé à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

## **1) ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Tirage au sort Jeu Concours Ecomusée**

#### **TIRAGE AU SORT : JEU CONCOURS ECOMUSEE** **Lot : 1 PASS FAMILLE**

Tirage au sort effectué par : M. le Maire

En présence de : Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Christophe MUNCK, M. Laurent CHOBRIAT, Mme Martine HOHLER, Mme Muriel SARY, Mme Anne-Laure MUNSCH

Le gagnant du tirage au sort est :

**Mme COLIN Marie**

La gagnante recevra par mail son lot de place d'entrée pour l'Ecomusée d'Alsace.

( 2 entrées adultes – 2 entrées enfants)

Félicitations à l'heureuse gagnante.

### **1.2 Approbation du compte rendu du 31 janvier 2025**

**Le Conseil Municipal approuve**, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du 31 janvier 2025.

### **1.3 Zones Inondables du Thalbach**

#### **PROJECTIONS AZI (Atlas des zones inondables) – EXPLICATIONS**

M. le Maire donne des explications sur les Atlas des zones inondables (AZI) 2016 et 2020 et les différentes problématiques qui en découlent.

Il indique avoir rencontré M. Jean-Marie WENDLING, Sous-Préfet d'Altkirch la Direction Départementale des Territoires, une représentante de la Communauté de Communes Sundgau (dans le cadre de PLUi à venir) ainsi que le service instructeur du PETR d'Altkirch pour un temps d'échange et de mise au point concernant les zones inondables du Thalbach et la démarche entreprise par le Collectif des propriétaires de la Vallée du Thalbach le 7 février dernier.

Une délégation du Collectif des propriétaires de la Vallée du Thalbach a d'ailleurs été reçue et entendue par M. le Sous-Préfet le 13 février 2025.

Enfin une réunion de travail a eu lieu le 14 février 2025 avec l'ensemble des élus concernés par le bassin versant du Thalbach.

M. le Maire procède donc à la lecture du porter à connaissance afférent à cette réunion de travail.

En conséquence :

Deux mesures vont être appliquées : sécuriser les maires dans l'exercice de leurs responsabilités dans la délivrance des autorisations d'urbanismes et lever les incertitudes pour les habitants.

Extraits du PAC (Porter à connaissance)

1 – Tout d'abord, le retour à la cartographie de 2016 dans le cadre du PAC toujours valable, sera mis en œuvre sans délai. Ce document d'appui technique pourra servir de référence dans les décisions d'urbanisme, dans l'attente fin 2028-début 2029, des résultats de l'étude d'aléa inondation en vue de la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'inondations) de l'III, qui intégrera le bassin versant du Thalbach.

2 – En outre, les services de la DDT (Direction départementale des Territoires) du Haut-Rhin seront chargés d'examiner au cas par cas les dossiers d'autorisation d'urbanisme situés dans les zones en bleu clair et en bleu foncé. Ils émettront un avis au service instructeur précisant le niveau d'aléa permettant, le cas échéant, de justifier un refus ou des prescriptions particulières dans le cadre de l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme.

Compte tenu de la situation, M. Christophe MUNCK, 2<sup>ème</sup> adjoint, propose de bloquer l'approbation du PLUi (prévue en 2027 – fin 2028 maximum), le temps de réceptionner la nouvelle cartographie et relevés topographiques du bureau d'étude annoncés par M. le Sous-Préfet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Prend acte** du porter à connaissance de M. le Sous-Préfet du Haut-Rhin concernant le bassin versant du Thalbach rédigé le 14 février 2025
- **Veillera** à une vigilance accrue sur ce dossier notamment avec l'élaboration du PLUi en cours
- **Demande** à être informé systématiquement lors des différentes étapes de travail du bureau d'étude en charge des relevés topographiques et la nouvelle cartographie
- **Demande** à être intégré dans les phases de travail des géomètres sur le ban communal

**1.4 Motion de soutien Collectif des propriétaires de la Vallée du Thalbach**

Vu le courrier émanant du Collectif des propriétaires de la Vallée du Thalbach pour prise de connaissance des doléances des propriétaires.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire dans le point 1.3 concernant les Zones Inondables du Thalbach,

Considérant l'aboutissement satisfaisant du dossier pour le Collectif des propriétaires de la Vallée du Thalbach, à savoir, le retour à la cartographie 2016 qui servira de référence dans les décisions d'urbanisme,

Considérant les mesures qui vont être mise en place pour l’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme dont les services de la DDT (Direction départementale des Territoires) du Haut-Rhin seront chargés d’examiner au cas par cas les dossiers d’autorisation d’urbanisme situés dans les zones concernées,

Considérant la décision du Conseil Municipal, Point 1.3 Zones Inondables du Thalbach de :

- **Prendre acte** du porter à connaissance de M. le Sous-Préfet du Haut-Rhin concernant le bassin versant du Thalbach rédigé le 14 février 2025
- **Veiller** à une vigilance accrue sur ce dossier notamment avec l’élaboration du PLUi en cours
- **Demander** à être informé systématiquement lors des différentes étapes de travail du bureau d’étude en charge des relevés topographiques et la nouvelle cartographie
- **Demander** à être intégré dans les phases de travail des géomètres sur le ban communal

**Le Conseil Municipal**, à l’unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, adopte la motion de soutien présentée ci-dessus et transmettra une copie de la délibération au Collectif des propriétaires de la Vallée du Thalbach.

## 2 CHASSE

### 2.1 Transfert du lot de chasse à une personne morale sur avis dématérialisé de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)

En date du 24 janvier 2025, l’ensemble des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) a été consulté pour une demande d’avis dématérialisé au sujet du transfert du lot de chasse à une personne morale, à savoir « L’Association de Chasse des Amis de la Faune Sauvage » dont le président est M. MUNCH Maurice et le siège est implanté à NAMBSHEIM – 8 rue du Château.

Les retours de la 4C sont principalement favorables et sans observations.

Représentants de la commune/3	2 avis favorables – 1 non répondu
Représentants des agriculteurs/2	1 avis favorable – 1 non répondu
Représentants de la forêt-ONF/2	1 avis favorable – 1 non répondu
Représentant du GIC 25	1 avis favorable – M. MUNCH lui-même
FDIS	Aucune objection
DDT – Lieutenant de l’ouvèterie	Aucune objection

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Après avoir pris en considération le résultat de la demande d’avis dématérialisé de la 4C,

Considérant la demande de M. Maurice MUNCH, en date du 23 janvier 2025,

**Le Conseil Municipal décide, après délibération, avec 9 voix pour, dont 2 procurations, D’accepter** le transfert du lot de chasse détenu par M. Maurice MUNCH, personne physique au profit de la personne morale Association de Chasse des Amis de la Faune Sauvage dont le siège est à NAMBSHEIM – 8 rue du Château et la présidence assurée par M. Maurice MUNCH.

A noter : qu’à la fin du bail 2024 – 2033, la Commune peut si elle le souhaite, procéder à une adjudication / appel d’offres.

## 2.2 Loyer de la chasse communale 2025

Conformément à la convention de gré à gré conclue pour la période de chasse de 2024-2033 et la délibération du 9 février 2024 dans laquelle est stipulé que :

« Pour 2025, le loyer ne sera pas révisé, le montant du bail sera de 8 500.00 € conformément à la convention de gré à gré conclue en octobre 2023 avec M. MUNCH pour la période de chasse de 2024-2033. »

Le loyer de la location de la chasse communale sera révisable annuellement pour l'année 2026, en proportion de la variation de l'indice nationale des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des explications ci-dessous :

Loyer annuel en vigueur : 8 500,00 €

Revalorisation en 2026

Nouveau loyer annuel : 8 500,00 €

Décide, avec 9 voix pour, dont 2 procurations, d'appliquer le loyer de la chasse communale pour l'année 2025, au montant annuel de 8 500,00 €.

## 3 FINANCES

### 3.1 Programme des travaux 2025 – Office National des Forêts

#### ONF : Programme d'actions pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente le programme d'actions des travaux pour l'exercice 2025. Les parcelles concernées sont 4i-13i pour les travaux sylvicoles, dégagement manuel des régénérations naturelles et protection contre le gibier.

Pour les travaux d'entretien parcellaire et cloisonnement d'exploitation, localisation diverse selon les besoins.

Selon le programme d'exploitation, le montant total HT est 5 420.00 €

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le programme des travaux de maintenance, des travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructures pour l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il convient de donner son accord sur le programme précité, conformément aux articles du Code Forestier,

**Après délibération**, avec 9 voix pour dont 2 procurations,

**Accepte**, le programme des travaux de maintenance, des travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructures pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire est chargé de signer le programme des travaux de maintenance, des travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructures pour l'exercice 2025 transmis par l'ONF.

## ONF : Programme d'actions pour l'année 2025 – Assistance technique à donneur d'ordre

Monsieur le Maire présente le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2025.

Ces travaux patrimoniaux correspondent à une prestation d'encadrement des travaux d'exploitation, ils s'élèvent à 2 000.00 € HT.

**Vu** le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il convient de donner son accord sur le devis précité, **après délibération**, avec 9 voix pour dont 2 procurations, **accepte**, le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire est chargé de signer le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2025 transmis par l'ONF.

Les membres du Conseil Municipal demandent à M. le Maire de prendre contact avec M. FELLET, Agent ONF pour mettre en place une visite sur site pour voir la zone plantation et les méthodes de protections.

### **3.2 Subventions**

Lors du précédent conseil, l'octroi d'une subvention pour la chorale Sainte Jeanne d'Arc et le club Photo de la MJC a été évoqué.

A noter : le budget primitif 2025 prévoit la somme de 500.00 € à l'article 65748 Subventions de fonctionnement.

La commune a également été destinataire d'une demande de l'Association D'Natur geht o asso. M. le Maire fait la lecture du courrier.

L'Association D'Natur geht o asso réalisera le 15 mars 2025, une opération de ramassage de déchets sur les communes de Hausgauen, Hundsbach et Franken. Compte tenu de la période, cette action entre dans le programme de l'Elsäss Oschterputz de la CEA.

**Le Conseil Municipal, après délibération des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de :**

- 80.00 € Chorale Sainte Jeanne d'Arc
- 80.00 € Club Photo MJC d'Altkirch
- 80.00 € D'Natur geht o asso

Les autres demandes de subventions seront étudiées vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Il est demandé à M. le Maire de prendre contact avec Mme MULLER Mélissa pour avoir des précisions quant aux besoins de signalétique évoqués dans son courrier.

- **CARDIACT** – proposition d’installation d’un Géocoeur

M. le Maire fait la lecture du courrier de CARDIACT qui propose l’installation d’un Géocoeur et fait circuler le descriptif.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal sont contres cette installation car les services de secours sont réactifs, le dispositif n’est pas adapté à la densité du village qui est faible.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale, demande à prendre l’avis des sapeurs-pompiers de Hausgauen-Hundsbach.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller municipal, soulève également que ce dispositif va entraîner des frais de maintenance.

- **BILGER et Fils** – portes ouvertes

M. le Maire fait la lecture du courrier d’invitation aux journée portes ouvertes de l’entreprise BILGER et Fils à Riespach, elles auront lieu les 28 février, 1<sup>er</sup> mars et 2 mars 2025.

- **Retour sur la réunion du 21.02.2025** – Eglise Hundsbach

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu’il a assisté à une réunion canonique à l’Eglise de Hundsbach, en présence du prêtre responsable pastoral, la municipalité de Hundsbach et les membres du Conseil de Fabrique.

Il précise également qu’une autre réunion sera programmée pour l’étude des éléments du constat des travaux à prévoir par l’ADAUHR pour l’église Saint Martin, des plus urgents en priorités.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale ajoute que le ministère du curé Sylvère GSCHWEND est prolongé d’une année jusqu’en automne 2026. Elle donne également les dates des 20 juillet 2025, messe à la chapelle Saint Brice et 21 septembre 2025, messe à la chapelle Sainte Odile.

- **Commission Communication/Animation** : Ajout de M. Christophe MUNCK, 2<sup>ème</sup> adjoint

M. Yves DUBS, 1<sup>er</sup> adjoint, étant absent, la planification de la prochaine date de la commission Communication/Animation est reportée.

Modification de la constitution de la commission : AU 21 FEVRIER 2025

<b>Commission Communication – Animation – Bulletin Communal</b>
---

**Président :** Joseph Maurice WISS, Maire

<b>TITULAIRES</b>
Mme SARY Muriel
Mme MUNSCH Anne-Laure
1 <sup>er</sup> adjoint – M. DUBS Yves
Mme COLIN-KIEN Chantal
Mme HOHLER Martine
M. CHOBRIAT Laurent
M. DESCELIERS Johanne
<b>M. Christophe MUNCK, 2<sup>ème</sup> adjoint (AJOUT)</b>

- **Mare pédagogique**

M. le Maire redonne les éléments du dossier concernant la mare pédagogique :

En fin d’année 2023, Rivières de Haute Alsace validait une opération visant à rouvrir et revaloriser les zones humides dans le Sundgau, pour Hausgauen, le projet était de permettre les réouvertures de mardelles dans un ancien bras du Krummengraben. Un budget d’environ 3 900 € a été alloué par RHA.

Cette action permettra d'accroître la surface humide servant ainsi de refuge à de nombreuses espèces d'insectes et d'amphibiens.

Pour apporter de la lumière/du soleil à la zone, des travaux d'abattage d'arbres seront réalisés, M. le Maire précise qu'une opportunité de vente de lots de copeaux se présentera. RHA ne procédera pas à l'enlèvement des arbres coupés.

Rivières de Haute Alsace reprendra contact dans les jours à venir pour convenir d'une date d'intervention.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale ajoute que le suivi et l'entretien de la mare pédagogique sera à mettre au planning de l'agent communal.

- **Les mains en Scène** – Demande de local

M. le Maire fait la lecture d'un courrier de l'Association « Les mains en scène », représentée par Mmes DESCÉLIERS Audrey, BRODBECK Julie et SCHOENIG Océane.

L'ensemble des membres du conseil municipal félicite ces dames pour la création de leur association.

Cette association propose de regrouper également l'Embellissement Participatif pour assurer la continuité des activités déjà mise en place dans le village.

Elle proposera d'autres types de manifestations, telles que des bourses aux vêtements, des soirées cinémas, concerts, repas des voisins....

Pour mener à bien leurs activités, elles souhaitent utiliser plusieurs pièces au niveau de l'étage du bâtiment de la mairie, ou autre proposition.

M. le Maire, appuyé de l'ensemble des membres du Conseil Municipal refuse la mise à disposition des pièces à l'étage pour des raisons de sécurité, ces locaux sont d'ailleurs désaffectés et ne servent que d'espace de stockage. (Archives).

A l'heure actuelle, aucune autre solution ne peut être proposée. Il conviendra à l'association de se tourner vers les espaces privatifs de ses membres pour organiser leurs réunions et/ou événements.

Il est rappelé que la salle peut être mise à disposition pour une représentation gratuite et selon le cas, louée aux conditions prévues dans les nouveaux tarifs du 17 janvier 2025.

Une réponse reprenant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus sera adressée à l'Association « Les mains en scène ».

Il est également demandé d'adresser à l'ensemble des présidents des associations locales, une copie des nouveaux tarifs de location de la salle ainsi que la mise en ligne sur le site internet de la commune.

M. le Maire prend la parole pour annoncer l'organisation d'une réunion de secteur de la Brigade Verte le mardi 11 mars 2025 à la salle communale.

**INTERROGATIONS MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Johanne DESCÉLIERS, Conseiller municipal

- Y'a-t-il eu un retour de LTA pour le lotissement ?  
M. le Maire répond qu'il a eu M. GRIENENBERGER de LTA au téléphone pour mettre une signalétique au niveau de la RD419. Il rajoute qu'à ce jour quelques terrains sont réservés.
- Il faudrait tailler certains arbres rue du vignoble (branches qui touche les câbles téléphones)  
M. le Maire indique qu'une intervention a déjà été réalisé en interne mais qu'une opération est à prévoir avec M. FELLET, représentant ONF pour certaines coupes d'arbres.

- Qui s'occupe de l'entretien des chemins en forêt ?  
L'entretien des chemins en forêt sont soit sous l'égide de l'Association Foncière de Hausgauen soit sous la direction de l'Office National des Forêts.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale

- une prise de contact avec le propriétaire de la maison angle rue du sapin/rue de la vallée a-t-elle eu lieu ?

M. le Maire répond dans l'affirmative et procède à la lecture du courrier. Deux habitations étaient concernées et averties d'une demande de réparation.

Un nouveau courrier avec un délai de réalisation (maximum 2 mois) sera envoyé aux propriétaires en recommandé avec accusé réception.

- affaissement rue du muguet/rue de l'école (commission budgétaire)

M. le Maire indique que ce sujet a été évoqué en commission budgétaire le 18 février 2025. M. Christophe MUNCK, 2<sup>ème</sup> adjoint, se propose pour prendre l'attache auprès de M. GORAL de la Communauté de Communes Sundgau pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

- une information par Unter Uns ou Flash info serait bonne pour annoncer l'arrivée de l'agent communal et signaler qu'il n'y aura pas de vente de bois cette année et peut être annoncé le passage du Tour Alsace. (+ recherche de bénévoles)

M. le Maire répond qu'une publication sous forme de Flash Info sera réalisée pour ces annonces ainsi que les nouveaux tarifs de location de la salle et le balayage des voiries communales à venir avant le marché aux puces du 13 avril 2025.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal relève que les cyprès « rue de la Vallée » nécessite une taille sévère car le passage sur le trottoir des piétons n'est plus possible. Une demande d'élagage sera adressée à la propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 h 45**

PROCHAINES REUNIONS :

**Prochain Conseil Municipal « budget » : 21 Mars 2025 à 20h00**